



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation - Didier Lohri - Aide à la presse en ces périodes compliquées (24_INT_136)

Rappel de l'intervention parlementaire

En assistant à une séance sur l'aide à la presse dans le district de Nyon, un représentant du canton a rappelé qu'une équipe média au sein de la Chancellerie (Service :DITS) Bureau d'information et de communication tentait d'intéresser les jeunes de 17 à 25 ans à la lecture des journaux régionaux ou vaudois. Son but consisterait à promouvoir par une campagne de promotion vidéo sur TikTok, plateforme prisée de cette tranche d'âge et représentant un potentiel d'abonnés à la presse écrite. D'après les explications, semble-t-il, le financement de ces capsules vidéo serait pris sur le budget. C'est ainsi que j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- Est-ce raisonnable que le canton se profile sur cette activité vidéo – média sous couvert d'aide à la presse, afin d'inciter les jeunes à s'abonner aux quotidiens ?*
- Est-ce cohérent d'utiliser le budget cantonal (collectivité publique) pour générer du trafic sur TikTok alors que des télévisions vaudoises ne sont pas aidées financièrement pour effectuer un travail d'information identique auprès de la population jeune et moins jeune ?*
- Est-ce que la Canton pourrait déléguer cette opération de communications aux télévisions régionales vaudoises déjà présentes sur les réseaux sociaux, notamment TikTok en se protégeant informatiquement des hackers potentiels des infrastructures cantonales ?*
- Est-ce que le fonds d'aide à la presse est utilisé pour cette opération média – vidéo TikTok ?*
- Si le canton veut aider la presse, ne devrait-on pas abonner les députées et députés à un accès électronique selon leurs affinités et ainsi aider la presse régionale sur le principe des accès à la FAO ?*

En remerciant le Conseil d'Etat du temps consacré à élaborer des réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le projet auquel l'interpellation fait référence s'inscrit dans le cadre du décret instituant les mesures de soutien à la diversité des médias adopté par le Grand Conseil le 9 mars 2021. Il fait partie d'une mesure qui vise à intéresser les jeunes Vaudoises et Vaudois à l'actualité locale, les sensibiliser à l'importance de s'informer au moyen d'une information journalistique vérifiée dans le but de se former une opinion propre et ainsi exercer leurs droits politiques en connaissance de cause.

Le concept de ce projet est le fruit d'une consultation extensive et régulière du public cible (les 17-25 ans du canton) et des éditeurs locaux. Il intègre notamment les résultats de l'étude Qualinsight sur les jeunes réalisée en 2022 et vient se substituer à l'idée de « kiosque numérique » initialement proposée. En effet, les résultats de cette étude ont démontré à plusieurs titres que l'idée initiale, présentée dans l'EMPD, qui prévoyait de développer un « kiosque virtuel afin d'inciter les jeunes à entrer dans une logique d'information payante », ne permettrait pas d'atteindre les objectifs susmentionnés. Il en ressortait que les jeunes ne sont pas disposés à payer pour de l'information et s'informent très majoritairement via les réseaux sociaux. Le choix a donc été fait d'aller là où les jeunes s'informent afin de leur proposer des contenus journalistiques vérifiés dans des formats qu'ils consomment.

Pour répondre à cet objectif, un nouveau média entièrement numérique, dont le contenu éditorial est indépendant de l'Etat, a été lancé début octobre 2024. Appelé « Chek », il est destiné aux jeunes Vaudoises et Vaudois (17-25 ans) et entend proposer une actualité locale, dynamique et vérifiée. Pour ce faire, l'Etat a choisi de solliciter le concours des éditeurs de presse locale pour la réalisation de contenus journalistiques en format vidéo et à la tonalité adaptée au public cible, selon leur région et leurs actualités. Ces contenus sont disponibles sur les plateformes numériques les plus prisées par le public cible, Instagram et TikTok, sur le compte « Chek » ainsi que sur les comptes des médias participants au projet. Les éditeurs sont également encouragés à faire un lien vers l'édition imprimée de leur journal. Les contenus sont aussi diffusés sur la plateforme Mastodon (plateforme similaire à X hors GAFAM) afin d'atteindre l'ensemble de la population. En développant « Chek », le Conseil d'Etat ne se substitue pas aux organes de presse. Il met à disposition une plateforme numérique, que les éditeurs seuls alimenteront en contenu éditorial.

Réponses aux questions

1) Est-ce raisonnable que le canton se profile sur cette activité vidéo – média sous couvert d'aide à la presse, afin d'inciter les jeunes à s'abonner aux quotidiens ?

La plateforme Chek fonctionne en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat et le Canton ne produit pas les vidéos qui y sont publiées. Ce projet concrétise une décision du Grand Conseil en s'inscrivant dans le cadre de la mesure « Soutien à l'innovation pour la formation de la libre opinion des jeunes (art. 3 al. 1 let. f du décret) ». Dans ce cadre, le Canton a travaillé à la recherche du meilleur outil pour toucher les jeunes et a mené les discussions avec les éditeurs pour sa mise sur œuvre. Dès le lancement de Chek, les contenus ont été produits par les médias eux-mêmes. Aujourd'hui, une dizaine d'éditeurs locaux collaborent à ce projet, à savoir Riviera-Chablais Hebdo, le Journal de Morges, La Feuille d'avis de la Vallée de Joux, La Côte, La Région, Le Courrier Lavaux-Oron, Lausanne-Cités, l'Echo du Gros-de-Vaud, le Journal de Cossonay et prochainement l'Omnibus. Les premiers résultats témoignent d'un engouement notoire auprès du public cible et ce dès les premières semaines. Chek compte déjà plus de 2000 abonnées et abonnés sur Instagram et les contenus vidéos cumulent plusieurs milliers de visionnages aussi bien sur Instagram que sur TikTok.

Ce projet représente une double opportunité pour les éditeurs : premièrement, dans la mesure où les contenus sont également publiés sur leurs propres canaux, Chek leur permet de toucher un public jusqu'ici difficilement atteignable sur leurs supports traditionnels ; deuxièmement, il leur apporte un soutien dans le domaine de la transition numérique. En effet, les éditeurs ne disposant pas de capacités de production audiovisuelle bénéficient des compétences de la société de production de La Télé Vaud-Fribourg. Depuis le début de l'année 2025, l'opportunité de développer ces compétences en interne ou d'engager les services d'une société de production, par exemple d'une autre chaîne de télévision locale, est possible pour les éditeurs qui en exprimeraient le souhait.

2) Est-ce cohérent d'utiliser le budget cantonal (collectivité publique) pour générer du trafic sur TikTok alors que des télévisions vaudoises ne sont pas aidées financièrement pour effectuer un travail d'information identique auprès de la population jeune et moins jeune ?

Le décret adopté par le Grand Conseil visait à soutenir la presse imprimée payante qui vivait des moments difficiles avec notamment la fin de l'Hebdo, du Matin papier et la chute des recettes publicitaires. De plus, au contraire des médias audiovisuels, les médias imprimés étaient absents du projet de loi sur les médias électroniques, finalement rejeté en votation en février 2022, qui était en discussion à Berne au moment de l'adoption de l'EMPD. En outre, et ainsi qu'il est précisé ci-dessus, les résultats de l'étude Qualinsight ont montré que le concept de « kiosque numérique », tel que prévu par l'EMPD d'aide à la diversité des médias, ne permettait pas d'atteindre l'objectif souhaité, notamment pour des motifs de format et de tonalité du contenu d'information. L'option a donc été choisie d'aller sur les canaux que les jeunes priorisent avec des contenus qu'ils affectionnent. L'étude Qualinsight a clairement fait ressortir le fait que les jeunes s'informent via Instagram et TikTok très majoritairement et non via les médias traditionnels. Le but recherché avec Chek est de faire en sorte que les jeunes s'intéressent aux médias locaux grâce aux informations vérifiées et fiables que les médias concernés diffusent sur ces canaux.

3) Est-ce que le Canton pourrait déléguer cette opération de communications aux télévisions régionales vaudoises déjà présentes sur les réseaux sociaux, notamment TikTok en se protégeant informatiquement des hackers potentiels des infrastructures cantonales ?

Le règlement d'application du Décret instituant les mesures de soutien à la diversité des médias définit clairement qui peut bénéficier d'une aide. Le soutien s'adresse dans ce cadre à la presse écrite et en exclut les médias audiovisuels. Pour mémoire, le projet Chek fait partie intégrante des mesures de soutien du plan d'aide à la diversité des médias, il ne s'agit aucunement d'une opération de communication de l'Etat. Au surplus, Chek n'est pas hébergé sur les infrastructures informatiques cantonales. Chek est un compte sur Instagram, TikTok et Mastodon (similaire à X hors GAFAM) qui est géré, de manière indépendante de l'Etat, via les plateformes de ces réseaux sociaux. En cas de problème, les infrastructures cantonales ne seront à aucun moment impactées.

4) Est-ce que le fonds d'aide à la presse est utilisé pour cette opération média – vidéo TikTok ?

Comme indiqué, il ne s'agit pas d'une opération média-vidéo TikTok, mais d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de la mesure « Soutien à l'innovation pour la formation de la libre opinion des jeunes (art. 3 al. 1 let. f du décret) ». Les médias qui collaborent au projet Chek en publiant du contenu sont rémunérés par le biais de mandats de prestation. Les dépenses pour cette mesure sont effectivement prévues dans le cadre du décret instituant les mesures de soutien à la diversité de la presse. De juin 2021 au 31 décembre 2024, les dépenses totales réelles pour cette mesure se chiffrent à 236'002 francs, étant entendu que Chek a été lancé en octobre 2024.

5) Si le canton veut aider la presse, ne devrait-on pas abonner les députées et députés à un accès électronique selon leurs affinités et ainsi aider la presse régionale sur le principe des accès à la FAO ?

L'aide à la presse est une politique publique, décrétée par le Grand Conseil et concrétisée dans des mesures précises et pour des publics cible, au sein desquels ne figurent pas les membres du législatif. La mesure dans laquelle s'inscrit Chek est une concrétisation du soutien à l'innovation voulu par les députées et députés pour la formation de la libre opinion des jeunes.. De plus, parmi les objectifs du décret figurent également le soutien à la production d'informations de proximité ainsi que sa circulation. Par circulation, il est également entendu que les mesures doivent permettre dans la mesure du possible aux médias qui bénéficient du soutien d'aller chercher de nouveaux abonnés, notamment les jeunes de 17 à 25 ans.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 avril 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni